

United Nations  Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL: 1 (212) 963 1234 • FAX: 1 (212) 963 4879

Distr. RESTRICTED  
PRS/2010/CRP.8/Rev.1

ORIGINAL: French

SECOND INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

Pacific regional seminar on the implementation of the Second International Decade for  
the Eradication of Colonialism: assessment of decolonization process in today's world

Nouméa, New Caledonia  
18 to 20 May 2010

STATEMENT

BY

M. PHILIPPE GOMES

PRESIDENT OF THE GOVERNMENT

OF NEW CALEDONIA

**Séminaire régional de l'ONU, dans le cadre de la  
décade internationale pour l'éradication du  
colonialisme : état des lieux du processus de  
décolonisation dans le monde**

**18-20 mai 2010  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie**



Intervention de M. Philippe GOMES, président du  
gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Monsieur le président du comité des 24,

Excellences,

Mesdames et messieurs les chefs de délégations,

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de donner la parole au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, afin d'entendre sa position sur le processus de décolonisation en cours dans notre pays.

La Nouvelle-Calédonie a été ré-inscrite, à l'initiative du FLNKS, sur la liste des territoires à décoloniser en 1986. A cette époque, l'opposition entre communautés avait engendré une situation proche de la guerre civile. Le paroxysme des événements a un nom pour nous, ici. C'est Ouvéa, le nom d'une île paradisiaque où 19 militants indépendantistes kanak, 4 gendarmes et 2 militaires ont trouvé la mort lors d'une prise d'otage. C'était il y a 22 ans. Et les 22 avril et 5 mai derniers, il y a quelques semaines, nous avons commémoré le souvenir de ceux qui ont donné leur sang pour notre pays, quelque soit le côté où ils se trouvaient.

Au lendemain de ce drame, deux Calédoniens, l'un kanak, Jean-Marie TJIBAOU, l'autre d'origine européenne, Jacques LAFLEUR, ont su renouer les fils du dialogue et créer les conditions d'un retour à la paix qui permette aux *« populations (de) choisir, librement, et assurées de leur avenir, la maîtrise de leur destin »*. Leur poignée de mains historique a marqué le début d'un processus original de décolonisation, scellé par des accords conclus à deux moments clef de l'histoire du pays : en 1988, avec les Accords de Matignon-Oudinot, et en 1998, avec l'Accord de Nouméa. Ce processus nous engage résolument sur la voie d'une **décolonisation préparée, accompagnée et assumée**, qui contraste avec les situations vécues par de nombreuses anciennes colonies de par le monde.

Ce processus singulier repose sur **trois piliers fondateurs**.

**Le premier pilier est celui de la double reconnaissance des légitimités qui coexistent dans notre pays** : celle du peuple originel, le peuple kanak, et celle des autres communautés qui ont fait souche au fil du temps. Cette double reconnaissance est formulée avec justesse dans le préambule de l'Accord de Nouméa, qui reconnaît notamment que la colonisation *« a porté atteinte à la*

*dignité du peuple kanak, (...) qui a été repoussé aux marges géographiques, politiques et économiques de son propre pays.»* Admettant explicitement les graves souffrances qui ont résulté du fait colonial, le préambule appelle à « *restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté* ». Il rappelle aussi l'histoire, souvent douloureuse, des hommes et des femmes de toutes origines, venus d'Asie, du Pacifique et de France métropolitaine, qui ont peuplé la Nouvelle-Calédonie tout au long de la période coloniale. Il affirme « *leur légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement* ».

Les Calédoniens se sont pleinement approprié ce texte, qui rappelle de façon équilibrée leur histoire complexe, et les invite à dépasser ce qui les oppose. En affirmant cette *double reconnaissance*, l'Accord de Nouméa appelle *le peuple autochtone et les peuples d'ailleurs* à constituer un seul et même peuple : *le peuple calédonien*. Il engage ainsi la Nouvelle-Calédonie sur la voie d'une décolonisation qui rassemble les Calédoniens autour d'un idéal partagé : « *l'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun* ».

**Le processus calédonien repose sur un second pilier, celui de l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre d'un « *partage de souveraineté avec la France* », pour la durée de l'accord de Nouméa.**

Cette émancipation prend corps, tout d'abord, par des **transferts de compétences progressifs mais irréversibles**. D'ici 2014, seules resteront dans les mains de l'Etat, principalement, les compétences régaliennes – justice, défense, ordre public, monnaie, relations extérieures.

L'émancipation calédonienne se traduit également par la possibilité d'**adopter des décisions ayant valeur de loi**. Nos « *lois du pays* » sont une innovation sans précédent pour la France, laquelle accepte donc, ainsi, de partager avec la Nouvelle-Calédonie *la mission souveraine d'exercice du pouvoir législatif*.

L'émancipation du pays, c'est aussi affirmer notre identité historique, politique et juridique propre. La création d'une **citoyenneté calédonienne**, qui « *fonde les restrictions apportées au corps électoral pour les élections aux institutions du pays et pour la consultation finale* » sur le devenir institutionnel de la Nouvelle-

Calédonie, en est un exemple. D'autant plus qu'elle sera la référence utilisée pour la loi du pays que nous allons adopter dans quelques semaines, afin d'introduire une discrimination positive et une priorité pour l'accès à l'emploi.

Dans le même esprit, notre pays peut adopter des **signes identitaires** (nom du pays, drapeau, hymne, devise et graphisme des billets de banque), ces signes devant exprimer « *l'identité kanak et le futur partagé entre tous* ». La démarche, même si elle est engagée, n'est pas encore finalisée.

Autre élément majeur de l'émancipation calédonienne, les **relations internationales et régionales** font partie des domaines de la souveraineté partagée.

La Nouvelle-Calédonie peut parler de sa propre voix, se faire reconnaître et entendre par les organisations internationales, et nouer des partenariats avec les pays qui l'entourent. Nous partageons en effet des liens ancestraux avec les îles du Pacifique, et notre avenir n'est pas concevable sans un approfondissement de nos relations avec elles. C'est là tout le sens de notre demande visant à devenir membre à part entière du Forum des îles du Pacifique, demande qui sera officiellement déposée avant la prochaine réunion de cette instance début Août au Vanuatu. De la

même manière, j'ai souhaité que la Nouvelle-Calédonie soit, dans le cadre d'une première étape, "*invité spécial*" au prochain sommet du Groupe Mélanésien du Fer de Lance. Cette insertion régionale, nous la vivrons aussi sur notre sol en accueillant, en septembre 2010, le IV<sup>ème</sup> Festival des arts mélanésiens et, en 2011, les XIV<sup>èmes</sup> Jeux du Pacifique. Enfin, dans moins d'un an, le forum entre l'Union européenne et les 20 « pays et territoires d'outre-mer » de l'Union (les « PTOM ») se tiendra pour la première fois en Nouvelle-Calédonie. Ce forum sera précédé par la conférence ministérielle de l'OCTA, association présidée cette année par la Nouvelle-Calédonie, au cours de laquelle une position commune relative à l'évolution du partenariat PTOM - Europe devra être adoptée dans le prolongement du "*livre vert*" et de la communication de la commission européenne de décembre 2009.

**Le troisième et dernier pilier du processus calédonien de décolonisation, c'est le rééquilibrage.**

Ce rééquilibrage, d'abord **politique**, s'est traduit par la création, en 1988, des provinces. Celles-ci sont librement administrées par des assemblées élues au

suffrage universel, qui disposent de très larges compétences, et d'importants moyens financiers. Les indépendantistes, majoritaires dans les provinces Nord et îles Loyauté, exercent ainsi des responsabilités considérables en matière de développement économique, minier, rural mais aussi dans les domaines du désenclavement et de l'aménagement du territoire, de la santé, de l'éducation et la formation, de la protection de l'environnement, du développement de la culture et du sport. Le rééquilibrage politique se traduit également par un mode de constitution du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie particulièrement original : celui-ci est en effet élu à la proportionnelle des groupes représentés au congrès du pays. Ainsi, au lendemain de chaque élection, des personnes issues de partis opposés se retrouvent autour de la même table, et doivent diriger ensemble le pays, en recherchant en permanence, par le dialogue, le consensus nécessaire.

Le rééquilibrage est ensuite **économique**. Ainsi, les provinces Nord et îles Loyauté reçoivent 75% des moyens alloués par les contrats de développement conclus entre l'Etat et les provinces (800 millions d'euros sur la période 2006 - 2010), 60% des ressources fiscales du pays affectées à l'investissement et 50% de celles affectées au fonctionnement, alors que ces deux collectivités ne représentent que 25 % de la

population totale de la Nouvelle-Calédonie. Dans le même ordre d'idée, les provinces sont désormais présentes dans l'industrie métallurgique, soit de manière majoritaire, ce qui est le cas dans l'usine du Nord, qui entrera en production en 2012, soit de manière minoritaire, par exemple au sein de la Société Le Nickel, filiale du groupe Eramet, et au sein de Vale Inco Nouvelle-Calédonie, dont les trois provinces détiennent ensemble respectivement 34% et 10% du capital.

Le rééquilibrage s'exerce également dans le domaine de la **formation des hommes**. Ainsi, les dépenses d'éducation ont été multipliées par 8 entre 1980 et 2007. Grâce à un réseau d'établissements couvrant l'ensemble du territoire, l'école gratuite pour tous, assurée par des personnels qualifiés, a fait considérablement progresser le niveau moyen. Le nombre annuel de bacheliers a par exemple quadruplé depuis 1989. De même, une très ambitieuse politique de formation professionnelle est déployée (30 millions d'euros par an en moyenne y sont consacrés, avec le soutien du fonds européen de développement). Enfin, un rééquilibrage ethnique a été engagé depuis 20 ans au profit principalement de la communauté kanak au travers du programme "cadre avenir" qui a permis la

formation de 1000 cadres, nombre qui demeure aujourd'hui encore insuffisant.

Le rééquilibrage est aussi **culturel**, afin de traduire la **pleine reconnaissance de l'identité kanak**. Dans ce cadre, un Sénat coutumier a été créé, les langues kanak sont enseignées et leur promotion est assurée par une académie, une politique de protection et de mise en valeur de la culture kanak est mise en oeuvre (votre visite après demain au centre culturel Tjibaou vous permettra de le constater), et les noms kanaks des lieux sont en cours de rétablissement. Enfin, en matière foncière, une ambitieuse politique de redistribution au profit des clans kanak a été engagée : aujourd'hui, les terres coutumières dépassent en surface, sur la grande terre, les propriétés privées.

Dans tous ces domaines, et tout particulièrement en matière de développement économique, d'éducation et de formation, l'implication de la France dans l'accompagnement et le soutien du processus en cours est remarquable. Ainsi, les dépenses de l'Etat sur le territoire représentent près de 6500 € par habitant et par an, sous forme d'aide aux collectivités, de dépenses de fonctionnement de ses services locaux, et d'aides fiscales aux projets économiques.

En conclusion, et en référence à l'article 73 de la charte des Nations Unies, nous voulons ici souligner que, dans notre pays, avec le concours de la France, une politique volontariste a été engagée afin de parvenir à *"une gouvernance démocratique de qualité"*, afin d'assurer *"un progrès économique et social équitable"*, afin de contribuer *"au développement culturel, à l'amélioration du niveau d'instruction et au développement des compétences"* des populations locales, et afin de *"favoriser la coopération avec les pays du Pacifique et le dialogue avec les institutions internationales."*

Le chemin parcouru depuis 1988 est immense. Mais le chemin restant à parcourir l'est tout autant pour que le processus de décolonisation aboutisse. L'un des enjeux pour l'avenir est certainement, comme le soulignait l'assemblée générale de l'ONU le 10 décembre 2009, celui du « **développement économique et social équitable** ». Ainsi, alors qu'en termes de richesse moyenne par habitant, la Nouvelle-Calédonie se place devant la Nouvelle-Zélande, en termes d'inégalités, son « *indice de Gini* », la situe aux côtés de la Thaïlande et du Sénégal. C'est pourquoi l'actuel gouvernement s'attache à mettre en œuvre un vaste plan de

réformes, visant à **renforcer la justice sociale et la cohésion du peuple calédonien** : lutte contre les prix anormalement élevés des produits de première nécessité et de consommation courante, augmentation du salaire minimum (qui sera porté à 1170 € en 2012) et du revenu moyen, création d'un minimum vieillesse, revalorisation des aides sociales attribuées aux foyers les plus modestes, facilitation de l'accès au logement.

Enfin, la **lutte contre l'échec scolaire** étant reconnue comme l'une des politiques les plus essentielles pour le pays, *un Grand débat sur l'avenir de l'Ecole calédonienne* est engagé afin de repenser notre système éducatif, dans le cadre notamment d'une meilleure prise en compte des handicaps sociaux, culturels et géographiques dont pâtissent une partie des enfants du pays. Une démarche de même nature est mise en œuvre, sous la responsabilité de Pierre NGAIOHNI, vice-président du gouvernement, dans le cadre des Etats généraux de la formation professionnelle.

La résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 10 décembre 2009 nous invitait « *à continuer de promouvoir un environnement propice à l'évolution*

*pacifique du territoire vers un acte d'autodétermination n'excluant aucune option et qui garantirait les droits de tous les secteurs de la société » car, « conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Nouméa (...), c'est aux populations de Nouvelle-Calédonie qu'il appartient de décider comment elles entendent prendre en main leur destin ».*

Cet acte d'autodétermination devra être organisé, conformément à l'Accord de Nouméa, entre 2014 et 2018, l'avenir du pays n'appartenant qu'aux Calédoniens. C'est pourquoi, j'ai proposé, lors de la déclaration de politique générale que j'ai prononcée au nom du gouvernement, devant le congrès, le 31 août dernier, que **nous ouvrons dès maintenant, entre indépendantistes et non indépendantistes, un espace de discussion où nous pourrions échanger sur la manière d'aborder cette ligne d'horizon de l'Accord.**

Nous avons rendez-vous avec nous-mêmes, afin de donner vie à **la promesse originelle** de l'Accord de Nouméa : celle d'un futur partagé entre tous les calédoniens.

Nous avons rendez-vous avec nous-mêmes **pour revisiter le lien qui nous unit avec la France et le reconstruire conformément à notre histoire et aux réalités de notre temps.**

Je vous remercie de votre attention.